

Procès-Verbal de Séance

Du Conseil Municipal

République Française

SÉANCE DU 14 MARS 2016

Nombre de Conseillers : L'an deux mille seize
- en exercice : 15 le quatorze mars à 20 heures
- présents : 13 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
- votants : 13 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de M. Didier LEDENT, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} mars 2016.

Présents : Mesdames Dominique CAPPUCCI, Sophie DUMAY, Marie-Claude JEANJEAN, Séverine LEDENT, Christiane TIECHON, Messieurs Nicolas BOULLENGER, Bertrand COUTURIER, Gilbert LACOURTE, Didier LEDENT, Jacques THOMAS, Sébastien VANDERSTEENE

Pouvoirs : F. HEBRARD à D. LEDENT, A. FEKKAK à C. TIECHON

Absents excusés : Audrey FEKKAK, Jean-Pierre DHANGER, Frédéric HEBRARD, Christophe THIEBAUT

Soit au total 11 conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Sophie DUMAY.

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Compte-rendu des décisions prises par le maire en application de l'article 1.2122-22 du code général des collectivités
 - Néant

N°ordre de séance : 1.	Adoption des comptes administratif et de gestion 2015 *7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A....)*	2
N°ordre de séance : 2.	Logements communaux *7.10 Divers*	2
N°ordre de séance : 3.	Gravillonnage *7.10 Divers*	2
N°ordre de séance : 4.	Consultation Centre de Loisirs *1.1.8. Marchés procédure adaptée *	3
N°ordre de séance : 5.	Questions diverses :	3
	a) Autorisations Encaissement de chèque	3
	b) Informations diverses	3

Constatant que le quorum est réuni avec 11 membres présents, le Maire ouvre la séance du Conseil à 20h00.

Désignation du secrétaire de séance.

Mme Sophie DUMAY est désignée secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du Conseil précédent est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES

- Néant

N°ordre de séance : 1. Adoption des comptes administratif et de gestion 2015 *7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A....)*

M. Jacques THOMAS, doyen de l'assemblée, présente le compte administratif de l'année 2015, rigoureusement identique à celui de la perception du Centre des Finances Publiques d'Estrées Saint Denis.

Celui-ci présente un excédent de fonctionnement de 214 964.95 € et un excédent d'investissement de 115 297.16 €, soit un excédent global de 330 262.11 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2015, identiques, qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 214 964.95 € et un excédent d'investissement de 115 297.16 €, soit un excédent global de 330 262.11 €.

Ces résultats seront repris au budget primitif 2016 : En section de fonctionnement, ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 214 964.95 € et en section d'investissement, ligne 001 : Excédent de résultat d'investissement reporté (R002) : 115 297.16 €.

N°ordre de séance : 2. Logements communaux *7.10 Divers*

Le bail signé avec M. Gérald HERREBOUDT pour le café est arrivé à échéance, il convient de le reconduire et de définir le montant du bail actualisé : aujourd'hui, le loyer mensuel du café est de 539.72 € TTC, soit 449.77 HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le montant du loyer mensuel pour le café « Chez Norlane », situé 5 Place du Jeu de Paume est fixé à 450 € HT mensuel, et autorise M. le Maire à signer le bail et tout document afférent.

Le logement situé à l'école va être libéré, suite au déménagement de son locataire. Il était prévu de réaliser des travaux dans ce logement pour accueillir les élèves en Temps d'Accueil Pédagogique, cependant, les finances communales ne permettent pas aujourd'hui d'avancer sur ce dossier. Il faudrait donc pouvoir relouer ce logement pour l'entretenir, et permettre à la commune d'encaisser un loyer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer à la location le logement situé 96 Impasse des Acacias, pour un loyer mensuel de 450 €, et sur la base d'un bail annuel renouvelable, si cela est possible.

N°ordre de séance : 3. Gravillonnage *7.10 Divers*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'entretien courant et l'exécution des revêtements superficiels des voiries de la commune pour l'année 2016. Il y a en effet un intérêt technique et économique pour les communes à confier la réalisation de ces travaux à la Communauté de Communes, en les globalisant au sein d'un marché public de travaux passé par la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Le Conseil municipal,

Vu le programme préparé avec le concours des services de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- Décide de réaliser au cours de l'année 2016 les travaux de réparations et revêtements superficiels des voiries suivantes :

- **Voie communale n°103 de Beauvuits à Moyenneville :** **4402.65 € HT**
- **Voie communale n°9 de La Neuville Roy à Gournay sur Aronde :** **2518.23 € HT**
- **Place du Jeu de Paume :** **893.42 € HT**

- Décide d'inscrire au budget de l'année 2016, article 6554, le crédit nécessaire au paiement de la contribution due à la Communauté de Communes pour cette prestation de services et qui sera égale à la dépense, TVA incluse, réalisée pour les travaux mentionnés ci-dessus, augmentée de la participation de 4% pour la maîtrise d'œuvre.

La Communauté de Communes transmettra à la commune, au plus tard un mois après la réception définitive des travaux, le montant exact de la contribution communale, accompagné de tous les éléments de calcul.

N°ordre de séance : 4. Consultation Centre de Loisirs *1.1.8. Marchés procédure adaptée *

La convention avec Léo Lagrange arrive à échéance en août 2016. Il convient donc de relancer une consultation pour la prochaine période triennale : septembre 2016 – août 2019. M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour lancer une consultation, sur la base du même cahier des charges que celui établi en 2012, mis à jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à lancer la consultation et à signer tout document y afférent.

N°ordre de séance : 5. Questions diverses :

a) Autorisations Encaissement de chèque

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le CNAS a reversé la somme de 182.37 € par chèque correspondant à un trop perçu sur la cotisation 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le chèque d'un montant de 182.37 €.

b) Informations diverses

- Point sur les travaux en cours : Les trous de la rue du Puits Becquet sont restés tels quels, en attendant l'intervention d'Orange, pour le passage des câbles. Un devis pour des travaux supplémentaires a été transmis par PIVETTA, pour la mise en œuvre de trottoirs rue du Puits Becquet. Ce devis a été accepté.
- Il est demandé aux conseillers de réfléchir aux manifestations à venir à l'occasion de la prochaine fête communale et du Noël communal, définir le type de manifestation pour le prochain conseil municipal.
- Il faudrait refaire passer la lame dans les différents chemins.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Prochaines séances du Conseil Municipal le 24 mars 2016.